

COMMUNE DE TREZIERS

ARRETE N° 1 / 2014

Arrêté individuel portant reclassement indiciaire
des fonctionnaires de catégorie C au 1^{er} février 2014

Le Maire de la commune de TREZIERS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

A R R E T E

Article 1 :

Conformément aux dispositions susvisées, Madame MARTY Marie-José est reclassée dans le cadre d'emploi d'Adjoint administratif au grade d'Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe à compter du 1^{er} février 2014.

Article 2 :

- situation antérieure au 1^{er} février 2014 :
Madame MARTY Marie-José, Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe, classée à l'échelle 5, échelon 11, I.B. 446, IM 392, ancienneté de 1 mois.

- situation nouvelle au 1^{er} février 2014 :

Madame MARTY Marie-José, est reclassée dans le grade d'Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe, à l'échelle 5, échelon 11, I.B. 447, I.M. 393, ancienneté de 2 ans 1 mois.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée sera transmise :

- à Monsieur le receveur municipal,
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- à l'intéressée.

Article 4 :

Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à TREZIERES le 21 février 2014
Jean-Christophe GAUVRIT, Maire.



Notifié à l'agent le,

21 février 2014